



**CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DU 23 JUILLET 2020 à 9H00.  
(ART. 533 CODE DES SOCIETES)**

Brussels, 22-06-2020

En raison des récentes restrictions internationales dues à la pandémie de COVID 19, l'assemblée générale des actionnaires prévue pour le 30 juin 2020 a été reportée et se déroulera conformément à la réglementation en vigueur en matière de distanciation sociale et de prévention contre la contagion.

Les actionnaires de la société anonyme **PHOTONIKE CAPITAL SA**, dont le siège social est établi à Avenue Louise 65, Bte 11, Bruxelles City Center, 1050 Bruxelles, inscrite auprès de la Banque Carrefour des Entreprises sous le n°0808.462.831 (ci-après la "Société"), sont, par la présente, invités à participer à l'assemblée générale ordinaire de la Société qui se tiendra le 23 Juillet 2020, à 9h00 à Vie Salandra 18 Conference Hall Regus en Rome (Italie), afin de délibérer et de voter sur l'ordre du jour de l'assemblée.

L'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire est le suivant:

- 1) Validation de la date de l'Assemblée Générale Ordinaire
- 2) Présentation du rapport de gestion du Conseil d'administration
- 3) Approbation des comptes annuels de Photonike Capital SA au 31-12-2019.
- 4) Décharge donnée aux administrateurs pour les exercices 2019.
- 5) Renouvellement et nomination du conseil d'administration
- 6) Délégation exécutive des chargées de gestion ordinaire et extraordinaire aux administrateurs

Pour pouvoir assister à l'assemblée générale ordinaire, et pour planifier la conformité et les obligations légales relatives à la lutte contre le virus COVID 19, les actionnaires voudront bien se conformer aux articles 33 et 34 des statuts de la Société en enregistrant leur présence par email ([assembleegenerale@photonike.com](mailto:assembleegenerale@photonike.com)) pour le 8 Juillet 2020 au plus tard, pour être admis à l'Assemblée. Les actionnaires participants devront envoyer le certificat bancaire des actions en leur possession et l'attestation de blocage de la négociation jusqu'à la date suivant celle de l'Assemblée Générale.

Les listes de représentants seront admises au vote pour le renouvellement du conseil d'administration si elles sont proposées et présentées au plus tard le 8 juillet 2020 par au moins 1/5 du capital social avec droit de vote.

La Société tient les documents suivant a la disposition des actionnaires au siège social:

Pour toute information complémentaire, veuillez visiter le site [www.photonike.com](http://www.photonike.com) ou envoyer un courriel à l'adresse suivante: [assembleegenerale@photonike.com](mailto:assembleegenerale@photonike.com) .

**La Conseil d'administration**

**Photonike Capital SA**